Réf : J-PL/CA-G/MD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Le 14 décembre 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE et Isabelle PEGAZ TOQUET.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS et Mathieu BEHAGHEL.

Absents excusés : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Widèd GREVISSE. Ms Eric CHASSAGNE, Fabrice COCATRIX et Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Benoit CURT.

Madame Annie TISSOT a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 08 décembre 2023/ Nombre de membres en exercice : 19 / Nombre de membres présents : 12 + 2 pouvoirs

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 novembre 2023 à l'unanimité.

- **FINANCES :** Budget principal de la commune : décisions modificatives

  - Suite aux dépenses liées au déplacement de l'armoire électrique à l'école publique et afin d'ajuster les chapitres 21 et 23 en section d'investissement, il est proposé la décision modificative suivante, qui est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Section d'investissement – dépenses

2313 :	- 66 200.00€
21538 (Autres réseaux) :	+ 10 200.00€
21534 (Réseaux d'électrification) :	+ 56 000.00€

  - Afin de régulariser des opérations datant de 2018 pour lesquelles les imputations étaient inadaptées, il est proposé la décision modificative suivante, acceptée à l'unanimité :

Recettes d'investissement : 2318 (autres immobilisations corporelles en cours) : + 48 890.00€

Dépenses d'investissement :

2151 (réseaux de voirie) :	+ 42 110.00€
21534 (réseaux d'électricité) :	+ 2 410.00€
21538 (autres réseaux) :	+ 3 350.00€
2188 (autres immobilisations corporelles) :	+ 1 020.00€

- **RESSOURCES HUMAINES** :

❖ **Tableau des emplois au 1er janvier 2024** :

Depuis le tableau des emplois du 1er septembre 2022, quelques modifications de postes ont été validées par le conseil municipal en 2023. Le tableau des emplois proposé ci-dessous à compter du 1er janvier 2024 est accepté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Agents	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	TC ou TNC
Secteur Administratif :				
Attaché	A	1	1	1TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	3	2 TC_1(24/35ème)
Adjoint administratif	C	1	1	1 (23/35ème)
Secteur Culturel :				
Assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 2ème classe	B	1	1	1 (28/35ème)
Secteur Technique :				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1TC
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	1TC
Adjoint technique	C	1	1	1 (19/35ème)
Adjoint technique	C	1	1	1 (17.50/35ème)
Adjoint technique	C	1	1	1 (21.50/35ème)
Secteur Animation :				
Animateur	B	1	1	1 (28/35ème)
Adjoint d'animation	C	5	5	1 (22.70/35ème) 1 (16.10/35ème) 1 (7.50/35ème) 1 (6.90/35ème) 1 (6.90/35ème)
Secteur Médico-Social :				
A.T.S.E.M principal de 2ème Classe	C	1	1	1 (31/35ème)
A.T.S.E.M principal de 2ème Classe	C	1	1	1 (28/35ème)

❖ **Service commun de prévention : convention mutualisée**

En date du 12 mai 2016, la commune de Marcellaz-Albanais avait signé une convention avec les services de la Communauté de Communes approuvant la création d'un service commun de prévention des risques professionnels et d'un poste d'assistant de prévention mutualisé.

Dans la continuité de ce service commun de prévention et compte tenu de l'évolution substantielle des communes adhérentes ainsi que du périmètre des missions et des modalités de fonctionnement du service commun, il est proposé une nouvelle convention entre la Communauté de Communes et les 9 communes du territoire adhérentes (Marcellaz-Albanais, Rumilly, Massingy, Saint-Eusèbe, Sâles, Boussy, Versonnex, Moye et Marigny-Saint-Marcel).

Cette convention, approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, est conclue sans limitation de durée ; les agents sont rémunérés par la commune de Rumilly, qui refacturera le coût du service aux structures adhérentes.

❖ **URBANISME/VOIRIE** : Dossiers d'urbanisme en cours

PERMIS DE CONSTRUIRE/PERMIS D'AMENAGER				
DOSSIER	**DEMANDEURS**	**LIEU**	**PROJET**	**ETAT**
PC 074 161 21 X 0020-M013 modificatif	LE HAMEAU DE LA FRUITIERE	509-511 route d'Annecy	régularisations pour balcon, escalier extérieur, velux	**en cours d'instruction**
DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX				
DOSSIER	**DEMANDEURS**	**LIEU**	**PROJET**	**ETAT**
DP 074 161 23 X 0070	GAILLAND Patrick	55 chemin des Lanches	panneaux solaires	Accordée le 10/11/2023
DP 074 161 23 X 0071	DUCROT Marcel	390 route de Joudrain	ravalement de façade d'une annexe	Accordée le 13/11/2023
DP 074 161 23 X 0072	MOREY Steeve	290 route d'Oilly	panneaux solaires	Accordée le 13/11/2023
DP 074 161 23 X 0073	VITTOZ Franck et BEAUQUIS Laetitia	1700 route de Chapeiry	four à pain	Accordée le 13/11/2023
DP 074 161 23 X 0074	RABUT Romain	route de Saint Sylvestre	extension	Refusée le 17/11/2023
DP 074 161 23 X 0075	EDF ENR pour DELBART Jean-Claude	1857 route de Peignat	générateur photovoltaïque	Accordée le 21/11/2023
DP 074 161 23 X 0076	DUCROT Stéphane	390 route de Joudrain	remplacement des menuiseries	Accordée le 24/11/2023
DP 074 161 23 X 0077	CONSTANT Yannick	496 route de Joudrain	pose d'une fenêtre de toit	Accordée le 24/11/2023
DP 074 161 23 X 0078	BODIN Grégory	230 route de la Fontaine	installation de volets roulants	Accordée le 12/12/2023

➢ **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h15.

A Marcellaz-Albanais, le 04 décembre 2023.

Le Maire, Jean-Pierre LACOMBE	**La secrétaire de séance, Annie TISSOT**

MAIRIE DE MARCELLAZ-ALBANAIS 74 (Haute-Savoie)